

Infirmiers : ouverture des négociations avec l'Assurance maladie



L'objectif des négociations est d'établir un avenant à la convention qui définira les relations de la profession avec l'Assurance maladie pour les 5 années à venir. Y participent les 3 syndicats représentatifs de la profession : le Snii, la FNI et Convergence infirmière.

Parmi les sujets à évoquer, il y a notamment la régulation de l'installation des professionnels, qui sont de plus en plus nombreux mais inégalement répartis. En effet, en 2016, les 87 000 infirmiers libéraux étaient fortement concentrés dans le Sud de la France au détriment du Nord, pour une densité nationale moyenne de 131 infirmiers pour 100 000 habitants, selon l'Assurance maladie. Une révision des critères utilisés pour définir les zones sous ou sur-dotées et intermédiaires pourrait être envisagée, ainsi qu'un renforcement des mesures incitatives à l'installation en zones sous-dotées.

Autres sujets qui devraient faire l'objet de discussions : la mise en place d'une nomenclature plus précise pour identifier clairement les actes remboursés par l'Assurance maladie. Ou encore le renforcement de l'implication des professionnels dans la prise en charge de certaines populations (personnes âgées ou handicapées, patients ayant bénéficié d'une chirurgie ambulatoire ou nécessitant une chimiothérapie à domicile).

Ces négociations pour trouver un accord devraient durer jusqu'à fin novembre.

© 2017 Les Echos Publishing